

SEANCE DU 27 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CONGARD, dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Didier HURTEBIZE, Maire.

Date de convocation : 20 juillet 2020

PRESENTS : MM HURTEBIZE D. – GUÉZO P. – QUÉMARD C. – PORT-HELLEC Y.– BÉDARD F. – QUELLARD M.P – DANILO B. – GUERRIER A. – HÉDAN E. – AUBERT M. – BONNARD C. – JARNIER L. – LEGRAND C. – PHILIPPOT B. – WINCKEL U.

Secrétaire de séance : M. BÉDARD F.

07-07-2020

« Epicerie-Boulangerie-Pâtisserie » - Vente du matériel

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 janvier 2020 par laquelle il avait été décidé de vendre à Monsieur Ludovic TOCQUET et Madame Marie-Noëlle THÉBAUD le matériel « boulangerie » et « espace de vente » pour la somme de 60 000 € HT TVA en sus (20 %) soit un TTC de 72 000 €.

Il ajoute que les preneurs viennent de recevoir leur accord de principe pour le prêt, il sera donc possible de procéder à la vente dès la remise de l'offre de prêt définitive.

Monsieur le Maire informe de la nécessité d'émettre un ordre de reversement pour les loyers du matériel versés depuis la conclusion du bail commercial en date du 1^{er} mars 2020 (Titres émis à compter de cette date).

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération

- ☞ Confirme la vente du matériel « boulangerie » et « espace de vente » à Monsieur Ludovic TOCQUET et Madame Marie-Noëlle THÉBAUD pour un montant HT de 60 000 € soit 72 000 € TTC dès que la commune sera en possession de l'offre de prêt définitive.
- ☞ Maintient à 500 € HT par mois la location des murs avec indexation en fonction de l'indice INSEE comme indiqué au bail commercial du 1^{er} mars 2020.
- ☞ Décide que les frais de bail seront à la charge de la commune
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier en l'étude de la SCP LAROZE de Malestroit.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à procéder au reversement des sommes qui auront été versées par Monsieur TOCQUET Ludovic pour le matériel depuis le 1^{er} mars 2020

Cette opération sera faite par le Trésor Public de Malestroit sur production d'un ordre de reversement et de réduction de titres et après versement des 72 000 € TTC sur le compte de la commune.

08-07-2020

Travaux hydrauliques 2020 – Résultats appel d’offres – Autorisation de signature

Monsieur le Maire fait savoir qu’il a consulté quatre entreprises pour les travaux hydrauliques, trois ont déposé une offre pour le 15 juillet dernier.

Il donne lecture du résultat de l’appel d’offres et fait savoir que Monsieur Franck PLISSON, des services techniques d’OBC a procédé à la vérification des offres.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Décide de retenir l’offre la moins disante :
 - Entreprise LE LUHERN TP de Bohal
 - Montant 18 045 € HT
 - Montant 21 654 € TTC
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et tous documents se rapportant à ce dossier.

09-07-2020

Lotissement « Résidence Le Verger » - Désignation du Notaire – Autorisation vente des lots

Monsieur le Maire rappelle la décision prise en Conseil Municipal le 2 juin dernier à savoir modification du prix de vente du m² pour le lotissement « Résidence le Verger ».

Il fait savoir qu’il y a lieu de l’autoriser à signer les actes qui découleront de ces ventes.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ☞ Confirme le prix du m² à 19 € TTC net vendeur,
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente de ces lots,
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et tous les documents se rapportant à ce dossier,
- ☞ Décide de retenir l’étude notariale SCP LAROZE de Malestroit,
- ☞ Décide que les frais de Notaire seront à la charge des acheteurs.

10-07-2020

Projet logo – Prise en charge

Monsieur le Maire donne lecture du devis établi par C/M Carolène MAFRA de Montgeron pour le projet de logo qui va être soumis à la population.

Celui-ci s’élève à 100 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération

- ☞ Donne un avis favorable,

- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à procéder au mandatement.

Création d'un « Pum Park »

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a été sollicité pour la création d'un « Pum Bike » (ensemble d'aménagement ou d'équipements dédiés prioritairement ou exclusivement à la pratique du VTT).

Il ajoute que cet aménagement pourrait se faire sur un terrain dans le secteur de la Chapelle de Lorette et qu'il a sollicité des renseignements près du service juridique de l'association des Maires. Il précise que cet équipement serait pour une classe d'âge 6-14 ans, qu'il n'y a pas de réglementation particulière en l'absence de compétitions (pas besoin d'homologation, ni d'être aux normes). La surface nécessaire est de 30 m x 50 m.

Il soumet l'idée de faire appel à des bénévoles pour le réaliser. L'accès au terrain serait gratuit avec des créneaux réservés pour le club d'Oust Lanvaux VTT et sous l'entière responsabilité des parents.

Il demande aux membres du Conseil Municipal ce qu'ils en pensent.

Une discussion s'engage au sein de l'assemblée.

Le conseil municipal donne un accord de principe et demande à Monsieur le Maire de continuer dans cette démarche et d'aller sur site voir des aménagements déjà réalisés (exemple au moulin neuf).

L'assemblée pense qu'il serait judicieux de profiter de cette réalisation pour effectuer un réaménagement de l'ensemble du secteur (parking etc...).

La décision sera prise au cours d'une prochaine réunion, la convention d'utilisation devra aussi y être étudiée.

Petit rappel : garder la terre du curage de fossés.

11-07-2020

Frais de fonctionnement Ecole Saint Joseph de Pleucadeuc

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'école Saint Joseph de Pleucadeuc, ceux-ci demandent à la collectivité de bien vouloir prendre en compte l'inscription de 8 enfants de la commune ainsi que la participation aux frais de fonctionnement.

Une discussion s'engage au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- ☞ Donne un avis défavorable à cette demande

12-07-2020

Conseiller Sécurité routière suppléant

Le Conseil Municipal, après délibération désigne Monsieur Benjamin DANILO, Conseiller Sécurité routière suppléant.

1) Questions diverses

- Accord de principe pour l'acquisition des matériels suivants :
 - ◆ Vidéoprojecteur (lumineux – bon contraste) et ordinateur portable,
 - ◆ Ecran plus grand pour le bureau de l'Agence Postale.
Les devis seront étudiés au cours d'une prochaine réunion.
Les crédits seront inscrits au budget par décision modificative.

 - Accord pour retirer les panneaux d'information abîmés aux entrées de l'agglomération.

 - Distribution de l'avis d'enquête publique (du 17 août au 18 septembre 2020) concernant les travaux de sécurisation du barrage du lac au duc.

 - Réunion publique : si les conditions sanitaires le permettent, elle aura lieu le vendredi 11 septembre 2020 à 20 h 30 à la salle communale.

 - Bar « le canal » : ouverture prévue, normalement début août. Les travaux du logement avancent bien.

 - Salle de sports : un devis sera demandé pour enlever la moquette murale et la remplacer par un autre matériau plus traitement acoustique. Devis également pour la réparation des paniers de basket (système de relevage et de sécurité), suite au contrôle des équipements sportifs.

 - Réflexion « zone 30 » dans certains villages : étude par la commission des travaux qui aura lieu le 9 septembre 2020 à 10 heures.

 - Sujets de réflexion : (se renseigner sur les pratiques des communes environnantes).
-
- ☞ Prime pour obtention du bac
 - ☞ Prime pour formation sportive
 - ☞ Opération argent de poche

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

*Numéros délibérations transmises à la Préfecture 07-07-2020 à 12-07-2020
Affiché le 30 juillet 2020*

Le Conseil Municipal